COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 8 bis

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

DIDACTIQUE SPÉCIALE
ORIENTATION SURVEILLANT-ÉDUCATEUR (UF 14)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PÉDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE: 983011U36D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 18 juillet 1994

DIDACTIQUE SPÉCIALE
ORIENTATION SURVEILLANT-ÉDUCATEUR (UF 14)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PÉDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales

Dans le respect des articles 7 et 11 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

1.1.a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

1.1.b. répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques;

1.1.c. répondre à des besoins individuels et collectifs de qualification, de recyclage, de reconversion;

1.1.d. faire acquérir les capacités liées aux niveaux de qualification correspondant à l'exercice d'une profession.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit concourir aux finalités de la section, à savoir, former des surveillants-éducateurs qui:

- ont le sens des responsabilités qui leur incombent à l'aube du XXI^{e} siècle dans la formation des jeunes et moins jeunes générations;
- participent à l'indispensable réconciliation d'un grand nombre de jeunes et de moins jeunes avec l'école;
- rendent à l'école sa fonction libératrice, en font un lieu d'épanouissement, de réalisation de soi pour tous les apprenants qui la fréquentent;
- défendent le respect des droits de l'homme, dont le droit à l'éducation, en luttant entre autres contre l'échec scolaire et l'exclusion.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'apprenant d'imaginer, d'organiser, d'animer des activités relevant de la vie quotidienne d'enfants et d'adolescents.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Être porteur d'un diplôme «CESS - Humanités générales» ou d'un diplôme d'instituteur(trice) maternel(le) et détenir l'une des attestations de réussite suivantes:

attestation de réussite de l'unité de formation «Initiation à la méthodologie spéciale du secondaire et du supérieur» ou de l'unité de formation «Initiation à la méthodologie spéciale du secondaire» (enseignement supérieur pédagogique de type court et de promotion sociale).

3. HORAIRE MINIMAL

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale: didactique spéciale orientation surveillant-éducateur	CT	F	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Les activités du cours seront développées de manière telle à rendre l'apprenant capable:

1. **dans ses relations avec l'institution**:
   - de présenter des projets d'activité cohérents, réalisables, qui concilient les données scientifiques et les habitudes des institutions;
   - de se regarder agir en fonction de critères externes;
   - d'écouter et d'entendre les avis des autres;
   - de justifier son action à la lumière d'arguments scientifiques, de références sérieuses;
   - de manifester un esprit de collaboration qui implique un apport personnel sans imitation servile;
   - de coordonner son travail avec celui des autres;
   - de prendre des initiatives qu'il justifie sérieusement de manière à les rendre crédibles, applicables;
   - de participer aux réunions de coordination de manière constructive;
   - de faire preuve de mesure dans ses comportements:
     - apporter une note d'humour (à ne pas confondre avec l'ironie), de bonne humeur, dans le travail quotidien;
     - respecter les règles élémentaires du savoir-vivre;
     - soigner son langage, sa présentation, celle de ses travaux;

2. **dans ses relations avec les enfants et les adolescents**:
   - de faire preuve d'ouverture, de disponibilité: aide, écoute, accueil...;
   - de faire preuve de bonne humeur;
   - de développer un climat démocratique en faisant part aux enfants et adolescents des projets qu'il a élaborés pour eux;
   - d'entendre et de tenir compte des remarques des enfants et adolescents;
   - de discuter avec un enfant ou adolescent de son comportement négatif;
   - de chercher à le comprendre à l'aide de l'information reçue;
   - d'aborder franchement les problèmes qui se posent avec les enfants et adolescents, d'organiser à cet effet des réunions avec eux;
   - d'animer ces réunions de manière à les rendre constructives;
   - d'assumer la réalisation effective des décisions prises par le groupe enfants/adolescents;
   - de préférer la dédramatisation à toute autre formule lorsqu'il s'agit de faire une remarque à un enfant ou adolescent;

- de choisir l'attitude qui convient pour faire une remarque: devant tout le monde, en particulier, par un simple regard;
- d'animer le groupe dans toutes les circonstances de la vie quotidienne, de manière à insuffler son dynamisme aux plus récalcitrants;
- de rester calme quelles que soient les circonstances;
- d'attendre un moment plus opportun pour intervenir, de différer sa réaction dans des circonstances difficiles, pour éviter l'aggravation de la situation;
- de dédramatiser des situations de conflit entre enfants ou adolescents;
- de montrer l'exemple du savoir-vivre, de l'esprit d'équipe;
- de respecter l'environnement des jeunes en respectant les règles élémentaires d'hygiène: ne pas fumer...;

3. **dans l'organisation du travail:**
   - de s'adapter aux horaires proposés;
   - d'effectuer les démarches nécessaires pour l'organisation des activités;
   - de prévoir le matériel nécessaire: matériel varié, adapté, économique;
   - d'imaginer l'utilisation à bon escient du matériel de réemploi;
   - d'organiser un espace de vie, de travail, de jeu, de loisir;
   - de modifier ses prévisions en fonction des réactions des enfants ou adolescents:
   - d'assumer les tâches administratives de manière humaine, vivante, créative;
   - de développer le sens de l'organisation chez les enfants ou adolescents dont il a la charge.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour réussir cette unité de formation, l'apprenant devra prouver qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme aussi bien dans ses relations avec l'institution ou avec les enfants et adolescents que dans l'organisation du travail.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
Pour l'enseignant, il est recommandé qu'il ait une pratique de la fonction de surveillant-éducateur de trois ans au minimum.
L'expert aura une pratique de la fonction de surveillant-éducateur de trois ans au minimum.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

On veillera à ne pas dépasser 15 apprenants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.